

Compte-rendu du Conseil Municipal du mardi 28 avril 2026 à 19H00

Salle du Conseil de la Mairie

Le Maire procède à l'appel des élus du Conseil Municipal, étaient présents :

- Monsieur Thierry TOUZET
- Madame Pauline MILAN
- Madame Floriane LACROIX **arrivée à 19h20**
- Monsieur Gérard POGER
- Monsieur Vincent FOREST
- Monsieur André JALOUZOT
- Monsieur Alain PYRRHA
- Madame Marie-Noëlle CARMONA-ORTÉJA
- Madame Nolwenn PERRINEL
- Madame Martine LOMBARD
- Madame Aurélie BEAUJARD
- Monsieur Arnaud BEAUJARD
- Monsieur Nolan LÉGER

Excusés :

- Madame Josette RAMBERT : Pouvoir donné à Madame Pauline MILAN
- Monsieur Francis TREBOSC / Pouvoir donné à Monsieur Thierry TOUZET

Désignation d'un/d'une secrétaire de séance : Madame Nolwenn PERRINEL

Approbation du compte rendu de la séance précédente : Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité, seuls quelques points de détail ont été soulevés et doivent être modifiés :

- Une lettre manquante dans une phrase
- L'acronyme SMAEP doit remplacer l'acronyme SIAEP
- Le titre de la liste « Agy'ssons Autrement » était mal orthographié

Monsieur TOUZET démarre cette séance en indiquant qu'il s'agit de la troisième séance

Mairie de GY-LES-NONAINS – 337 Grande Rue – 45220 GY-LES-NONAINS

Tél : 02 38 94 72 47

Courriel : mairie@gy-les-nonains.fr

Monsieur le Maire demande à l'assistance si l'apparition d'un relevé de décision après le conseil sur Panneau Pocket et le site internet est validé ou non :

Oui à l'unanimité, Monsieur PYRRHA ajoute que la diffusion est certes plus rapide mais que cela ne doit pas divulguer tout ce qui a été dit.

Monsieur le Maire indique qu'il souhaite que chacun des élus n'hésite pas à dire ce qui doit être rattrapé dans les meilleurs délais.

Présentation des orientations budgétaires à l'aide du Powerpoint :

- Présentation du contexte du Leg provenant des époux FOURNIER :

Les sommes totales sont à présent rendues publiques, années après années, et cela permet ainsi de savoir dans quoi elles ont été dépensées.

Madame Martine LOMBARD pose la question suivante : Est-ce que la Famille FOURNIER avait ou non énoncé des volontés pour l'utilisation de ce leg ?

Monsieur le Maire affirme que non

Monsieur Alain PYRRHA précise que des choses avaient été installées au cimetière en leur honneur (pupitre + arbre) afin d'y créer un espace intergénérationnel.

- Analyse budgétaire :

Il s'agit d'un budget de continuité et de stabilisation

L'objectif principal est de ne pas toucher au reste du legs pour le réserver à un futur investissement collectif (par exemple : l'idée d'une maison pour tous ?) et apprendre à fonctionner avec un budget ordinaire.

Il n'y aura pas cette première année, de travaux spéciaux programmés.

- Objectifs des commissions en ce début d'année :
 - o **Commission Vie scolaire** (réunion le 08/04)
 - Améliorer la communication entre Agents/Enseignants/Mairie/Conseil
 - Relation et installation du SIIS
 - Réalisation des petits travaux à l'école
 - Travail sur une feuille de route
 - o **Commission Travaux** (réunion le 15/04)
 - Organisation du travail avec l'équipe technique
 - Reprises des travaux programmés par la précédente mandature

Mairie de GY-LES-NONAINS – 337 Grande Rue – 45220 GY-LES-NONAINS

Tél : 02 38 94 72 47

Courriel : mairie@gy-les-nonains.fr

- Sécurisation de la voirie (arbres dangereux, nids de poule, passerelles...)
 - City Stade (nuisances pour le voisinage)
 - Petits travaux sur les bâtiments communaux (école, mairie...)
- **Activités économiques** (réunion le 09/04)
 - Recensement des acteurs économiques (agriculteurs, artisans...)
 - Tourisme : recensement de l'offre touristique (hébergement, chemins, patrimoine...)
 - Environnement : Assainissement, eau potable...
- **Animation** : découvrir le métier d'agriculteur sur la commune – randonnée des fermes
- **Commission communication** (réunion le 10/04)
 - Reprise en main du site et de Panneau Pocket.
 - Création d'une page Facebook
 - Création d'une lettre trimestrielle
 - Appui aux associations
 - Travail sur le développement de l'activité culturelle

Subventions consenties aux associations

Exposé des subventions allouées aux associations ASSOCIATIONS	MONTANT 2025	MONTANT 2026 PROPOSÉ	
UNCAFN	350,00 €	150,00 €	Selon la demande
TENNIS CLUB	150,00 €	100,00 €	Demande 1500€ , - 33 %
SOCIETE CHASSE	400,00 €	400,00 €	Selon demande
LES DEMONS DE GY	400,00 €	300,00 €	Selon demande, -25 %

Mairie de GY-LES-NONAINS – 337 Grande Rue – 45220 GY-LES-NONAINS

Tél : 02 38 94 72 47

Courriel : mairie@gy-les-nonains.fr

LE GARDON DE GY	300,00 €	400,00 €	Selon demande, +33 %
LA GALISSONNE	100,00 €	150,00 €	Selon demande, +50 %
GYM GY	400,00 €	400,00 €	Selon demande
GY LOISIRS	4 000,00 €	4 000,00 €	Selon demande
FCVO	150 €	150,00 €	Demande 500€, +0 %
EPONA	50,00 €	50,00 €	Selon demande
CLUB 3EME AGE	300,00 €	400,00 €	Selon demande, +33 %
CHORALE GY	300,00 €	500,00 € (40 ANS) 300+200	Selon demande, +66 %
AS PARENT ELEVES	300,00 €	400,00 €	+33 %
BVO	100,00 €	100,00 €	Selon demande
HANDBALL	150,00 €	150 € SUR AUTRES LIGNES	Pas de demande Cerfa
Association vox	100,00 €	100 € SUR AUTRES LIGNES	Pas de demande Cerfa
Ci-Git à Gy	100,00 €	200,00 €	Demande 400€, +100 %
TOTAL	7 650.00 €	7 700,00 €	

Certains conseillers municipaux ne prennent pas part au vote, étant donné leur appartenance au bureau d'une ou plusieurs associations subventionnées.

En ce qui concerne les associations du Vox et le handball, cela sera reporté à une date ultérieure dans l'éventualité de demandes effectuées.

Le Conseil vote l'octroi des subventions à l'unanimité

Mairie de GY-LES-NONAINS – 337 Grande Rue – 45220 GY-LES-NONAINS

Tél : 02 38 94 72 47

Courriel : mairie@gy-les-nonains.fr

Vote des taux de la fiscalité directe locale pour l'année 2026



COMMUNE : 165 GY LES NONAINS
ARRONDISSEMENT : 45 MONTARGIS
TRÉSORERIE OU SGC : SGC MONTARGIS

N° 1259 COM (1)
TAUX
FDL
2026

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026

I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2026

Taxes	Bases d'imposition effectives 2025 1	Taux de référence 2026 2	Taux plafonds 2026 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2026 4	Produits référence 2026 (col. 4 x col. 2) 5	Taux votés 2026 6	Produits attendus 2026 (col. 4 x col. 6) 7
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	616 287	42,54	119,50	616 200	262 131		
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)	91 276	46,09	125,33	92 000	42 403		
Taxe d'habitation (TH)	63 011	14,73	49,18	63 500	9 354		
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		
				Total	313 888		

Notification de l'état 1259 relatif à la fiscalité : Proposition de la commission des finances de **maintenir les taux des 3 taxes, foncière bâtie (TFPB), taxe foncière non bâties (TFPNB) et taxe d'habitation (TH) – ne pas utiliser les dispositions de l'article 116 de la loi de finances 2026, offrant la possibilité d'une déliaison partielle du taux de taxe d'habitation (majoration du taux de 0,19)**

- Le budget ne nécessite pas une augmentation des dépenses
- Nécessité de disposer d'une année de visibilité (la question sera reposée en 2027)

Il est proposé au conseil municipal de **voter les taux d'imposition applicables pour l'année 2026**, comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : **42,54**
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : **46,09**
- Taxe d'habitation : **14,73**

Le Conseil vote à l'unanimité

Participation au Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) et au Fonds Unifié Logement (FUL)

Il est proposé au conseil municipal de **voter le principe de participation au FAJ et au FUL pour l'année 2026**

- Proposition de réserve au budget :
 - Subventions de fonctionnement aux départements (65733) : **700,00€**

Le Fonds Unifié Logement regroupe le Fonds de Solidarité pour le logement et les dispositifs de solidarité énergie eau et dettes téléphoniques.

Mairie de GY-LES-NONAINS – 337 Grande Rue – 45220 GY-LES-NONAINS

Tél : 02 38 94 72 47

Courriel : mairie@gy-les-nonains.fr

Le Fonds d'Aide aux Jeunes est un dispositif qui permet de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes confrontés à des difficultés.

Le Conseil vote à l'unanimité

Vote des Budgets primitifs 2026 pour le budget principal et le budget annexe du Lotissement de la Montagne Blanche

- **Rappel des grands principes :**

L'élaboration du budget doit respecter 5 grands principes :

- **L'annualité** : le budget est voté chaque année pour une période d'un an ;
- **La sincérité** : les dépenses et les recettes ne doivent être ni surévaluées, ni sous évaluées ;
- **L'unité** : la totalité des dépenses et des recettes doivent apparaître dans un document unique ;
- **L'universalité** : le budget doit comprendre la totalité des dépenses et des recettes ;
- **L'équilibre** : les dépenses et les recettes doivent être présentées en équilibre tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement.

Présentation du Budget Primitif 2026 pour le Budget Principal – par chapitres

	Dépenses		Recettes
Fonctionnement	856 285,00 €	Fonctionnement	856 285,00 €
011 / Charges à caractère général	275 580,00 €	13 / Atténuations de charges	3 000,00 €
012 / Charges de personnel	237 750,00 €	70 / Vente de produits fabriqués	49 700,00 €
14 / Atténuations de produits	36 620,00 €	73 / Impôts et Taxes	44 000,00 €
65 / Autres charges de gestion	156 563,00 €	731 / Fiscalité locale	397 110,00 €
66 / Charges financières	0,00 €	74 / Dotations et subventions	134 223,00 €
67 / Charges spécifiques	1 500,00 €	75 / Autres produits de gestion	1 700,00 €
68 / Dotations aux provisions	1 500,00 €	77 / Produits spécifiques	1 000,00 €
023 / Virement Section Investissement	146 772,00 €	R 002 / Excédent n-1 reporté	225 552,00 €
Investissement	666 001,45 €	Investissement	661 001,45 €
20 / Immobilisations incorporelles	9 000,00 €	13 / Subventions Investissement	70 000,00 €
21 / Immobilisations corporelles	176 000,00 €	16 / Emprunts	0,00 €
23 / Immobilisations en cours	481 001,45 €	10 / Dotations, fonds divers et réserves	21 000,00 €
16 / Emprunts (dette en capital)	0,00 €	021 / Virement Section Fonctionnement	146 772,00 €
		R 001 / Solde d'exécution reporté	428 229,45 €

Mairie de GY-LES-NONAINS – 337 Grande Rue – 45220 GY-LES-NONAINS

Tél : 02 38 94 72 47

Courriel : mairie@gy-les-nonains.fr

Monsieur Vincent FOREST explique les coûts de réparation de chaussée et voirie.

En effet, il est préférable de procéder à de petites réparations aussi appelées « rustines » que de procéder à de la réfection plus complète mais bien plus coûteuse.

Monsieur le Maire insiste sur le fait que la commune n'est pas endettée.

Le Budget 2026 principal s'équilibre ainsi :

- 853 527.20 € en section de fonctionnement
- 666 001.45 € en section d'investissement

Le Conseil vote à l'unanimité

Présentation du Budget Primitif 2026 pour le Budget Annexe du Lotissement de la Montagne Blanche – par chapitres

	Dépenses		Recettes
Fonctionnement	121 313,89 €	Fonctionnement	121 383,75 €
011 / Charges à caractère général	0,00 €	13 / Atténuations de charges	0,00 €
012 / Charges de personnel	0,00 €	70 / Vente de produits fabriqués	40 000,00 €
65 / Autres charges de gestion	39 932,14 €	74 / Dotations et subventions	0,00 €
66 / Charges financières	0,00 €	75 / Autres produits de gestion	2,00 €
67 / Charges spécifiques	0,00 €	043 / Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	81 381,75 €
023 / Virement Section Investissement	0 00 €		
043/ Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	81 381,75 €		
Investissement	81 381,75 €	Investissement	81 381,75 €
20 / Immobilisations incorporelles	0,00 €	13 / Subventions Investissement	0,00 €
040 / Opérations d'ordre de transfert entre sections	81 381,75 €	040 / Opérations d'ordre de transfert entre sections	81 381,75 €

Le Budget 2026 pour ce budget annexe s'équilibre ainsi :

- 121 313.89 € en section de fonctionnement
- 81 381.75 € en section d'investissement

Le Conseil vote à l'unanimité

Vote des comptes financiers uniques

Mairie de GY-LES-NONAINS – 337 Grande Rue – 45220 GY-LES-NONAINS

Tél : 02 38 94 72 47

Courriel : mairie@gy-les-nonains.fr

Monsieur le Maire pourra présenter le CFU mais ne pourra voter ni le faire voter : un président de séance est désigné, il s'agit de Madame Marie-Noëlle CARMONA

Budget Principal :

Investissement : 428 229.45 €

Fonctionnement : 224 173.10 €

Affectation du résultat :

Compte tenu des résultats du CFU 2025 du budget principal, soit 769 741,16 €, il est proposé d'affecter ce résultat, comme suit :

- **428 229,45 € en recettes d'investissement 2026** (compte R 001 – solde d'exécution positif reporté)
- **224 173,10 € en recettes de fonctionnement 2026** (compte R 002 – résultat reporté)

Budget Annexe :

Investissement : 28 750 €

Fonctionnement : 39 930.14 €

Le Conseil les vote à l'unanimité

Délibération établissant le prix au mètre linéaire pour les exposants lors du vide greniers du 7 juin 2026

Le tarif reste à 2.50 Euros par mètre linéaire, le montant du droit établi pour la location des places, lors du vide-greniers organisé **annuellement** sur la voie publique par l'association GY-LOISIRS et précise que les habitants de la commune continueront de bénéficier de la gratuité sur deux mètres linéaires.

Le Conseil vote à l'unanimité

Mairie de GY-LES-NONAINS – 337 Grande Rue – 45220 GY-LES-NONAINS

Tél : 02 38 94 72 47

Courriel : mairie@gy-les-nonains.fr

Recrutement d'emplois jeunes pour l'été 2026 (fixation du nombre de jeunes à prévoir pour cet été)

Le Conseil vote à l'unanimité la possibilité d'employer deux jeunes pour la saison estivale à raison de deux semaines par jeune.

Indemnité de gardiennage de l'église au profit de Mme Chantal LETOLLE

Le Maire rappelle que le montant de l'indemnité de gardiennage de l'église est proposé à 480 €

Il est proposé de la reconduire, au bénéfice de Mme LETOLLE Chantal

Les modalités de versement :

- Un acompte pour moitié de la somme au mois d'août
- Solde au mois de décembre

TOUR DE TABLE

Madame Martine LOMBARD : Elle a reçu des sollicitations sur des problèmes d'éclairage public au Lotissement du Buisson.

Monsieur Vincent FOREST indique que la société ISI ELEC a effectué des réparations mais ils ont constaté d'autres dysfonctionnements, un devis réparation ou un diagnostic doit être effectué. Seulement le diagnostic est payant. Ils sont censés intervenir.

Madame Aurélie BEAUJARD : Rien à signaler

Monsieur Arnaud BEAUJARD : Rien à signaler

Monsieur Vincent FOREST : Il souhaite effectuer un inventaire des nids de poule, le point-à-temps (enrobé à froid) est arrivé afin de pouvoir procéder à du rebouchage.

Du calcaire va également être commandé

Mairie de GY-LES-NONAINS – 337 Grande Rue – 45220 GY-LES-NONAINS

Tél : 02 38 94 72 47

Courriel : mairie@gy-les-nonains.fr

Monsieur Gérard POGER : Le propriétaire situé à Vaux doit faire le nécessaire pour sécuriser les abords de sa propriété.

La commission travaux a eu lieu le 27 avril 2026, et la question de sécurisation des arbres a été abordée.

L'arbre tombé a été dégagé

Madame Marie-Noëlle COUILLAUD : Un camion Pizza va pouvoir s'installer.

Il aurait besoin d'un branchement électrique.

Monsieur Vincent FOREST lui indique qu'une prise est accessible avec l'éventuelle aide d'une échelle, mais la solution simplifiée serait de lui mettre à disposition un enrouleur.

Monsieur le Maire donne son feu vert.

Monsieur Alain PYRRHA : Il précise qu'une marche est organisée le 14 juin 2026 pour le compte des Démons de Gy.

Deux circuits sont possibles

Il aurait d'ailleurs besoin d'arrêté d'utilisation de la voie publique ainsi qu'une autorisation d'ouverture temporaire de débit de boisson

Madame Floriane LACROIX : Rien à signaler

Monsieur André JALOUZOT :

Il souhaite savoir comment procéder pour faire diffuser des informations sur Panneau Pocket.

Il lui est précisé qu'il doit contacter Madame Nolwenn PERRINEL ou même la mairie pour cela.

Monsieur Nolan LEGER : Il précise les informations pour l'évènement : « Nettoyons la Nature » qui se déroulera le 6 juin 2026 en lien avec la commune de Saint-Germain-des-Prés, un groupe sera formé par commune puis un arbre sera planté dans chaque commune suivi d'un pot convivial tous ensemble.

Mairie de GY-LES-NONAINS – 337 Grande Rue – 45220 GY-LES-NONAINS

Tél : 02 38 94 72 47

Courriel : mairie@gy-les-nonains.fr

Madame Nolwenn PERRINEL : Chargée de la communication, elle est en lien avec la mairie par mail, WhatsApp ou le secrétariat

Elle va rencontrer le concepteur du site internet au mois de mai.

Un projet de randonnée est en cours d'organisation pour le 14 juin avec pique-nique au bord de la rivière (pour le compte de l'association de danse)

Elle craint que cela ne se télescope avec l'évènement organisé par Alain, elle précise qu'il ne s'agit pas là d'une randonnée publique.

Monsieur Alain PYRRHA la rassure, sa randonnée est publique avec entrée payante, donc il ne voit pas d'inconvénient à ce qu'elle le fasse.

Elle ajoute que la lettre de communication trimestrielle est en cours d'élaboration.

Madame Pauline MILAN : Elle a été élue présidente du S.I.I.S

Les enseignantes remercient l'ensemble du conseil pour les travaux effectués à l'école pendant les dernières vacances scolaires

Monsieur le Maire termine en indiquant les prochaines dates importantes :

05/05/2026 : Rencontre avec les conseillers du Département

07/05/2026 : Conseil Communautaire 3CBO - Commissions

08/05/2026 : Commémoration – Monument aux Morts

11/05/2026 : Réunion de la commission Travaux

18/05/2026 : Rencontre avec le CCAS de Villemandeur

27/05/2026 : Réunion de bureau des Démons de Gy

02/06/2026 : Prochain Conseil Municipal à 19H00 (Avec Mise en conformité du PCS, CCID

04/06/2026 : Université des Maires du Loiret

06/06/2026 : 10-12H Rencontre citoyenne – 1^{ère} édition - Terreforts

11/06/2026 : Conseil Communautaire 3CBO

14/06/2026 : Randonnée des Démons de Gy

Fin de séance à 20H47

Mairie de GY-LES-NONAINS – 337 Grande Rue – 45220 GY-LES-NONAINS

Tél : 02 38 94 72 47

Courriel : mairie@gy-les-nonains.fr